



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Hautes-Pyrénées

Service DEOS  
Laure BEAU  
Cheffe de service  
Tél : 05 67 76 56 76  
Pôle scolarité  
Affaire suivie par :  
Stéphanie HANNOTEAU  
Tél : 05 67 76 56 97  
Mél : deos65ecoles@ac-toulouse.fr

13 Rue Georges Magnoac  
65016 TARBES

Tarbes, le 8 mars 2024

L'Inspectrice d'Académie,  
Directrice Académique des Services  
Départementaux de l'Éducation Nationale  
des Hautes-Pyrénées

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement  
publics et privés sous contrat

**Objet** : Stages de réussite – Printemps 2024

Le dispositif « stages de réussite » est reconduit pendant les vacances de Printemps 2024.

Les stages de réussite ont vocation à se déployer dans toutes les écoles élémentaires et dans tous les établissements secondaires publics et privés sous contrat à destination d'élèves volontaires les plus en difficulté, pour consolider les savoirs fondamentaux.

### **1) Cadre général d'organisation :**

Les stages se déroulent en groupes restreints d'élèves, sur trois heures quotidiennes, pendant cinq jours. Ils sont destinés aux élèves qui en éprouvent le besoin quel que soit le niveau d'enseignement. Les stages contribuent à étayer les notions étudiées en classe, à poursuivre la consolidation des apprentissages et à combler d'éventuelles lacunes.

- ✓ Du lundi 08 avril au vendredi 12 avril 2024
- ✓ Du lundi 15 avril au vendredi 19 avril 2024

Ils respecteront les règles sanitaires en vigueur au moment de leur réalisation.

### **2) Appel à candidature et prévisions d'effectifs :**

Il vous appartient d'organiser le recensement des enseignants volontaires et de déclarer l'occupation des locaux auprès des services concernés du conseil départemental.

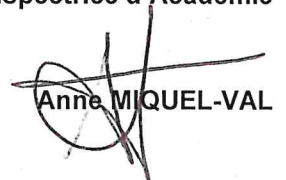
### 3) Information aux familles :

L'information aux familles pourra être effectuée à l'aide de la lettre destinée aux parents et du bulletin d'inscription ci-joint. Ce dernier comprend 2 volets.

Une première partie à remplir par la famille pour indiquer son choix de faire bénéficier son enfant du stage de réussite.

Une seconde partie à compléter par l'établissement afin de confirmer et préciser le lieu où se déroulera le stage.

L'Inspectrice d'Académie



Anne MIQUEL-VAL

PJ : . - Lettre aux parents stages de réussite  
- Bulletin d'inscription stages de réussite